



MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

BULLETIN MUNICIPAL

AVIS DE TRAVAUX

Le lundi 4 mai 2015, le ministère des Transports effectuera des travaux sur le pont situé sur la rue Saint-Georges. Ces travaux entraîneront la fermeture du pont, ce qui occasionnera un parcours détourné d'environ 1 km par la rue Saint-Georges, les routes 138 (rue Sainte-Anne) et 153 (boulevard Duchesne).

Ces travaux pourraient être reportés en raison des conditions climatiques ou de contraintes opérationnelles.

Les usagers de la route sont invités à consulter le site www.quebec511.info pour bien planifier leurs déplacements et à toujours respecter la signalisation en place pour assurer la sécurité de tous.

DISTRIBUTION D'ARBRES

Chaque année, la Municipalité s'associe à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice pour la distribution d'arbres à la population dans le cadre de mai, *le Mois de l'arbre et des forêts*. Cette année, la distribution aura lieu, le vendredi 15 mai 2015, à l'hôtel de ville, de 8 h 30 à 16 h.

*La limite par unité d'occupation est de cinq (5) arbres.

Veillez prendre note que les réservations ne sont pas acceptées afin de permettre à un plus grand nombre de résidents d'obtenir leurs arbres. Nous vous saurions gré d'apporter avec vous une preuve de résidence.

APPORTEZ UN CONTENANT POUR LE TRANSPORT DE VOS PLANTS.



NOUVEL HORAIRE POUR LES REBUTS MÉNAGERS

Nous vous avisons que la collecte de rebuts ménagers se fera à la semaine et la récupération aux deux (2) semaines à partir du 7 mai 2015. Voici les dates de vos prochaines collectes pour le mois de mai 2015, et ce, jusqu'au prochain changement d'horaire :

<u>Rebuts ménagers</u>	<u>Récupération</u>
7 mai 2015	12 mai 2015
14 mai 2015	26 mai 2015
21 mai 2015	
28 mai 2015	

Nous vous invitons à consulter le site Internet www.collectepro.com pour avoir tous les détails.

LAURÉATS 27^e ÉDITION DE LA SOIRÉE DES SOMMETS 2015

Nous sommes fiers de souligner l'excellence des entreprises de chez nous qui ont été honorées lors de la Soirée des Sommets et plus particulièrement : **Soleno Recyclage** qui s'est mérité le prix dans les catégories « *Entreprise de l'année* » et « *Grande entreprise industrielle ou manufacturière* », **Garage Laurent Maillette** qui s'est mérité le prix dans la catégorie « *Commerce de détail* » ainsi qu'**Héroux Électrique inc.** qui s'est mérité le prix dans la catégorie « *Bâtisseur Yamachiche* ».



Félicitations aux dirigeants et aux participants!

AVIS PUBLICS

RAPPORT FINANCIER

Lors de l'assemblée publique qui a eu lieu le 20 avril dernier, le conseil municipal a entériné les états financiers vérifiés au 31 décembre 2014 par la firme Aubé Ancil Pichette & Associés.

AVIS DE PROMULGATION

Lors d'une séance tenue le 7 avril 2015, le conseil de la Municipalité a adopté le **Règlement n° 414** décrétant une dépense n'excédant pas 300 000 \$, ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 20 ans pour l'exécution de travaux de réfection de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton (entre le chemin saint-thomas et le chemin de la Grande-Rivière Sud).

Avis est donné que ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 16 mars 2015.

Donné à Yamachiche, ce 29 avril 2015
Suzanne Corriveau, secrétaire-trésorière adjointe

DÉROGATIONS MINEURES

Lors de l'assemblée publique du mardi 19 mai 2015, le conseil municipal entend statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ 797, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

La demande consiste à autoriser une marge avant de 3 mètres au lieu de 8 mètres ainsi qu'une marge arrière de 3 mètres au lieu de 4 mètres comme prévu à la grille de spécification pour la zone 301 disponible à l'annexe B du Règlement de zonage 309 pour un agrandissement à la maison.

La marge avant serait de 3 mètres au lieu de 8 mètres et la marge arrière serait de 3 mètres au lieu de 4 mètres.

2. CONCERNANT LE LOT 3 938 004 SITUÉ SUR LE BOULEVARD DUCHESNE

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

La demande consiste à autoriser une diminution de la largeur minimale de la ligne avant du lot 3 938 004 à 19,39 mètres au lieu des 25 mètres prévu au Règlement de lotissement 310.

La largeur minimale de la ligne avant du lot 3 938 004 à 19,39 mètres au lieu de 25 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre à 19 h 55 lors de l'assemblée publique du conseil municipal, le mardi 19 mai 2015.

ENTRÉES CHARRETIÈRES

Puisque le beau temps est arrivé et que la période de dégel est enfin terminée, nous désirons vous faire un petit rappel concernant les entrées charretières.

Il est de l'obligation des propriétaires de protéger leur entrée charretière et voir à la maintenir en bon état. Il est donc de la responsabilité des propriétaires de faire le nettoyage de celles-ci afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Nous vous remercions de votre coutumière collaboration.



DEMANDE DE PERMIS - SERVICE TECHNIQUE

Si vous planifiez des travaux, nous vous rappelons que vous devez d'abord obtenir un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour la réalisation de ces travaux. Pour l'obtention d'un permis, vous devez vous présenter le **MERCREDI** à l'hôtel de ville.

Un délai de quatre (4) semaines est à prévoir pour l'émission de votre permis.

Soyez prévoyant!

NETTOYAGE DU PRINTEMPS - PERMIS OBLIGATOIRE

Le nettoyage printanier à l'extérieur incite plusieurs personnes au brûlage de branches mortes et autres résidus végétaux. Pour effectuer ce travail, vous devez obligatoirement vous procurer, au préalable, un permis de brûlage émis par le Service des incendies.

Le permis est GRATUIT. Il permet de vous sensibiliser à ce que votre installation soit sécuritaire et de connaître les endroits où des feux sont allumés sur le territoire.

Les pompiers reçoivent parfois des appels de citoyens inquiets à la vue d'une colonne de fumée. En arrivant sur les lieux avec toute une équipe, ils constatent souvent qu'il s'agit d'un résident qui brûle des branches mortes. Pour vous éviter une facture salée, faites la demande au moins cinq (5) jours à l'avance.

NOTEZ QU'IL EST INTERDIT DE BRÛLER DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET D'UTILISER DES PRODUITS ACCÉLÉRATEURS POUR ALIMENTER VOTRE FEU.



TAXES MUNICIPALES 2015

Date d'échéance du 2^e versement de taxes municipales

Vendredi 29 mai 2015

Quatre (4) façons d'acquitter votre paiement :

- 1) Par la poste (envoyer votre paiement au moins cinq (5) jours avant l'échéance);
- 2) Au comptoir de toutes les banques et caisses Desjardins;
- 3) Par Internet pour les caisses Desjardins et la Banque Nationale du Canada;
- 4) En vous présentant au comptoir des taxes à l'hôtel de ville d'Yamachiche, au 366, rue Sainte-Anne, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Carte de débit acceptée.

VENTE DE GARAGE

Pour une 12^e année consécutive, la grande vente de garage annuelle aura lieu le samedi 30 mai et le dimanche 31 mai 2015, de 9 h à 15 h.

Installez-vous à votre demeure ou aux terrains des loisirs pour vendre vos objets (**exceptionnellement pour cette journée, aucun permis de vente de garage n'est exigé**).

En cas de pluie, l'activité est annulée.

Un casse-croûte au profit du Service récréatif et sportif d'Yamachiche sera aménagé sur place.

Pour faire partie de l'itinéraire, veuillez communiquer avec le Service des loisirs avant le 13 mai 2015.

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC

Denis Côté est né à Yamachiche en 1942, premier-né d'une famille de 5 enfants. Son frère et ses sœurs sont unanimes pour témoigner de son sens des responsabilités comme leur aîné. Il a toujours vu à ce que règne l'harmonie dans la famille et s'est impliqué généreusement avec ses facultés et sa personnalité de leader et de communicateur, tout en étant ouvert aux aspirations de chacun et chacune.

Droit et solide dès son jeune âge, il a pu avancer dans la vie avec confiance et obtenir le respect des personnes qu'il côtoyait. Il a fait ses études primaires et secondaires à Yamachiche avant de se donner une compétence de base en comptabilité à Trois-Rivières, pour intégrer le marché du travail.

Peu de temps après son mariage avec Jacqueline Côté, il y a bientôt 50 ans, ils s'installèrent à Montréal pour que Denis puisse entreprendre un retour aux études à l'École des hautes études commerciales. Quelques années plus tard, avec son diplôme de CGA (comptable général accrédité) en poche, ils reviennent s'établir à Yamachiche, où ils demeurent toujours.

Denis est attaché au village qui l'a vu naître, où ont habité ses parents, où son père était propriétaire d'un restaurant autrefois célèbre dans la région, Le 400, et où sa mère fût institutrice. C'est ce village qui a accueilli et où résident encore plusieurs membres de la famille Côté ainsi que des membres de la famille Bellemare (branche maternelle).

La famille occupe une place privilégiée dans la vie de Denis. Avec son épouse, ils ont eu 3 enfants et 6 petits-enfants auxquels ils ont transmis leurs valeurs; le sens de la famille, l'intégrité et le sens du devoir. Denis, par son sens de l'écoute, son bon jugement et sa grande disponibilité est souvent sollicité pour obtenir conseils, tant dans les bons moments que les moments plus difficiles.

Après une carrière de 32 années dans des postes de gestion auprès du Mouvement Desjardins, il prend sa retraite à l'âge de 57 ans. Cela coïncide avec le moment où la santé de sa mère se détériore soudainement. Son père étant décédé depuis plusieurs années déjà, il l'accompagnera pendant plusieurs mois, avec son frère et ses sœurs, jusqu'au moment de son décès. Denis a agi à titre d'aidant naturel pour supporter sa propre fille malade, des membres de la famille et des amis alors que lui-même combattait un cancer qui est réapparu depuis peu.

Reconnaissant pour la chance qu'il a d'avoir une famille aimante et unie, une vie professionnelle et sociale réussie, une vie bien remplie et une bonne santé, il a toujours trouvé du temps pour s'impliquer dans sa communauté. Durant sa vie active, il a occupé plusieurs postes de responsabilités comme membre du Service des loisirs, conseiller municipal et pro-maire, Chevalier de Colomb, membre de divers conseils d'administration. Et plus intensément depuis sa retraite, en tant que marguillier, président de la Fabrique d'Yamachiche, mais surtout, au sein d'un organisme qui lui tient particulièrement à cœur, le Coup de pouce alimentaire d'Yamachiche.

Monsieur Côté est président de l'organisme Coup de pouce alimentaire d'Yamachiche qui existe depuis l'année 2000. Cet organisme est affilié avec Moisson Mauricie qui est lui-même affilié à un organisme provincial et canadien d'aide alimentaire. Reconnu comme étant un homme généreux et serviable, il se voue entièrement au sein de sa communauté afin d'offrir aux familles défavorisées, des denrées alimentaires à plus d'une trentaine de familles, et ce, à toutes les semaines. Malgré sa santé précaire, il ne baisse pas les bras pour trouver le financement nécessaire au Coup de pouce alimentaire, et ce, pour en assurer sa survie.

Pour toutes les raisons mentionnées, M. Denis Côté a reçu cette médaille inscrite au registre des distinctions honorifiques avec fierté.

Nous désirons exprimer toute notre fierté et féliciter bien sincèrement monsieur Côté pour cette distinction honorifique bien méritée.

